

**Syndicat Intercommunal
d'Adduction d'eau
des Communes du Bas Languedoc**
BP 15
2 chemin de l'Infirmier
34340 MARSEILLAN

Marseillan, le 23 avril 2019

☎ 04.67.77.20.10
FAX : 04-67-77-39-26

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
34300 AGDE

Objet : PLU AGDE Modification n°1 2019 – Echéancier de la Capacité d'alimentation de la commune d'Agde

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées pour la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, vous sollicitez le Syndicat pour confirmer sa capacité à alimenter en eau potable votre commune et la justification de l'adéquation besoin ressource à l'échéance de votre PLU.

A cet effet, je vous confirme que le Syndicat dispose, à ce jour, d'une capacité de production d'eau potable de 140 460 m3/j, répartie comme suit :

Désignation	Localisation	Capacité de production m3/j
Station Filliol	Florensac	96 000
Forage Ornezon	Pinet	610
Usine Georges DEBAILLE	Fabrègues	30 000
Forage du Boulidou	Pignan	3 600
Forage de l'Olivet	Pignan	6 000
Forage de la Plaine	Montagnac	2 500
Forages communaux (Village et plage)	Vias (Village et Plage)	1 750
TOTAL		140 460

Cette capacité de production de 140 460 m3/j est à comparer au besoin de jour de pointe constaté sur les 3 dernières années :

- 92 487 m3/j en 2018
- 95 575 m3/j en 2017
- 96 677 m3/j en 2016

Le syndicat dispose, donc, en moyenne d'un potentiel de 45 500 m³/jour supplémentaires pour subvenir aux besoins supplémentaires pour les prochaines années.

De plus, le Syndicat mène, depuis plusieurs années, une politique de diversification de ses ressources en eau. En mars 2019, la contractualisation avec la société BRL permet la mise à disposition pour le Syndicat d'un débit de 970 l/s d'eau brute issu du réseau Aqua Domitia et ce à compter du 1^{er} juillet 2022.

Avec ces nouveaux débits de livraison d'eau brute et après la réalisation des nouvelles usines de potabilisation, la capacité totale de production d'eau potable du Syndicat sera de 196 500 m³/ jour.

La mise à jour du Schéma directeur de production et d'adduction d'eau potable qui est en cours permettra de planifier et prioriser la mise en service des nouvelles ressources suivantes

La première, le doublement de l'usine de potabilisation d'eau « Georges DEBAILLE » à Fabrègues, à partir du réseau d'eau brute Aqua domitia. La capacité de production maximale journalière de la station sera portée de 60 000 m³ pour un débit à 720 l/s. (production actuelle de 30 000 m³/ jour pour un débit de 365 l/s

La deuxième, la mise en service d'une nouvelle l'usine de potabilisation d'eau provenant d'un deuxième point de livraison d'eau brute du réseau d'eau brute Aqua domitia, pour un débit de 250 l/s soit un volume de production journalier de 20 000 m³. Cette usine sera implantée à proximité de la station de pompage André Filliol à Florensac.

La troisième, issue de 2 nouveaux forages, sur le site des Pesquiers à Florensac. Le syndicat dans un premier temps peut disposer d'un volume de 325 m³/h représentant de 6 500 m³/ jour sur le mois de consommation de pointe .Ce volume est issu de PGRE du fleuve Hérault qui a été négocié en 2018.

En outre, très sensible à la gestion vertueuse de la ressource et aux économies d'eau, le Syndicat met en place une gestion patrimoniale, la sectorisation sur l'ensemble de ses réseaux et équipe la totalité de son parc de compteur du système de télé-relève. Ces mesures associées à une politique de renouvellement des réseaux (taux visé de renouvellement de 1% minimum) permettront, à terme, de garantir au minimum :

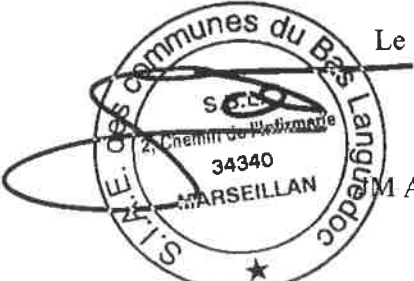
- Un rendement général de 85% sur son réseau (87 % en 2018),
- Un rendement, sur les réseaux de distribution de l'ensemble de ses communes membres de 75%, ce qui est demandé par le SAGE Hérault.
- Un rendement sur le réseau de distribution sur la commune de Vias de 85% demandé par le SAGE Astien

Au vu du planning de phasage présenté dans vos documents d'urbanisme, le syndicat au travers de son schéma directeur de production et d'adduction d'eau potable planifiera la réalisation des ouvrages et infrastructures nécessaires afin d'être en mesure d'alimenter votre commune pour un besoin de pointe de 40 000 m³/j jusqu'en 2020 et de 44 000 m³/j à l'horizon 2030.

Espérant avoir répondu à vos demandes, les services du Syndicat restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président



M ALAUZET